



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR**

**DIRECTION DES OPERATIONS FINANCIERES**

**UNITE D'EXECUTION DU PROJET D'INCLUSION FINANCIERE DE MADAGASCAR**

**Financement : Crédit IDA n°6189 – MG**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET  
APPUI A LA NUMERISATION (FRONT OFFICE) DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE (IMF)**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (PIFM). Une partie du financement est prévue pour appuyer la numérisation du front office des Institutions de Microfinance (IMF).
2. La présente sollicitation de manifestation d'intérêt est effectuée afin de sélectionner des Institutions de Microfinance (IMF) qui bénéficieront de l'appui du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (PIFM) pour la numérisation de leurs services. Les objectifs de l'appui sont de permettre l'intégration des IMF avec les plateformes d'argent mobile pour pouvoir offrir des services de transfert d'un compte bancaire à un portefeuille de monnaie électronique ou d'un portefeuille de monnaie électronique à un compte bancaire aux clients, le traitement numérique des nouveaux clients et des demandes de crédit, l'utilisation du SMS push texte et audio pour interagir avec les clients.
3. L'Unité d'Exécution du Projet invite les IMF intéressées à soumettre un dossier de manifestation d'intérêt, à retirer les directives relatives à la sélection d'IMF qui bénéficieront de l'appui du PIFM, à l'adresse indiquée ci-dessous. Les directives sont également disponibles en version électronique en envoyant une demande à l'adresse email ci-dessous. Le nom et l'adresse de l'IMF devront être spécifiés clairement dans la demande.
4. Sont éligibles à participer à l'activité d'appui à la numérisation, les IMF ci-après : (i) toutes IMF ayant obtenu l'autorisation de la CSBF, qu'elles soient agréées ou en cours d'agrément en tant qu'IMF de dépôt et crédit ou IMF de crédit selon la nouvelle loi N°2017-026 sur la Microfinance, ou toutes Entités Non-Soumises (ENS) prévoyant de demander l'agrément auprès de la CSBF, (ii) les IMF ne faisant pas l'objet de sanctions prévues par les articles 172 et 173 de la loi N°2017-026 sur la Microfinance, (iii) les IMF en règle vis-à-vis de l'APIMF, (iv) les IMF disposant d'un SIG/Core Banking System dédié à la gestion des activités (épargne/crédit) et de la comptabilité fonctionnelle avec interconnexion avec les points de services, (v) les IMF sélectionnées pour adhérer au SIG mutualisé financé par le PIFM.
5. Les critères de sélection des IMF sont les suivants : (i) les IMF ayant exprimé des besoins en matière de numérisation de leurs services, (ii) la disposition d'un plan d'affaires couvrant la période (2020-2022) démontrant la volonté des dirigeants à développer et à pérenniser l'IMF, (iii) les IMF respectant les ratios prudentiels selon les modèles des obligations déclaratives de la CSBF, (iv) les IMF indiquant leurs ressources humaines disponibles ou à recruter, qui peuvent mener à bien la mise en œuvre des activités, (v) les IMF ayant effectué en amont l'audit de leur SIG actuel.
6. Les IMF intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous jusqu'au 18 mars 2021. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit ou courrier électronique à l'adresse ci-dessous. L'UEPIFM répondra par écrit ou par courrier électronique à l'IMF concernée et enverra une copie de la réponse (en y joignant la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à toutes les autres IMF ayant manifesté leur intérêt.
7. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email **au plus tard le 02 avril 2021 à 17 heures** à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar,  
Immeuble ARO, Escalier A, 1er Etage, Porte A 102 – Ampefiloha, 101 Antananarivo – Madagascar**

**Courriel : [pifm@pifm.mg](mailto:pifm@pifm.mg) avec copie à : [rpm@pifm.mg](mailto:rpm@pifm.mg) ; [rpm2@pifm](mailto:rpm2@pifm) ; [tsfn@pifm.mg](mailto:tsfn@pifm.mg)**

**Référence : « Appui à la numérisation (Front Office) des Institutions de Microfinance (IMF) »**

Antananarivo, le 03 mars 2021

L'Unité d'Exécution du Projet d'Inclusion Financière  
de Madagascar